



DÉPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE MERS SUR INDRE

ARRETE MUNICIPAL N°11 du 30/04/2026

**Portant réglementation de la circulation sur la VC 6
route des Varennes,
du 18/05/2026 au 03/07/2026
à l'occasion d'un raccordement producteur.**

Le Maire de MERS-SUR-INDRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 21/04 /2026 par Spie Châteauroux,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1 :

Du 15/05/2026 au 03/07/2026 , à l'occasion d'un raccordement producteur, réalisé et organisé par la Spie Châteauroux et/ou ses sous-traitants, la circulation sera règlementée sur la VC6, commune de MERS-SUR-INDRE,

Article 2 :

Pendant le temps des travaux, au droit de la section règlementée, la circulation sera interdite à tous véhicules dans les 2 sens (sauf Riverains et Véhicules service public et Véhicules de secours et Véhicules de Transports scolaires et autres transports en commun),

Article 3 :

Une déviation sera mise en place par la VC9 (route du Mez)RD69 et RD38,

Article 4:

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par la Spie Châteauroux et/ou ses sous-traitants.

Article 5 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées,
- la mairie concernée.

Article 6 :

Le Maire de MERS-SUR-INDRE

la Spie Châteauroux

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

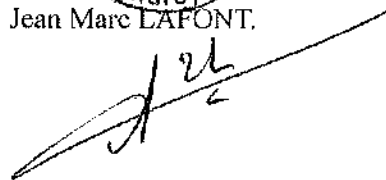
UT la Châtre

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

Fait à Mers sur Indre, le 30/04/2026



Jean Marc LAFONT,



DÉVIATION

MERS SUR INDRE – Les Magnoux



 Route Barrée . . .

 Déviation possible

